



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 09 JUIN 2021

Le neuf juin deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de la commune, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, Mme CURTIUS Anick,
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Johann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,
M. CHMIELINSKI Jean, M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine,
Mme REIGNIER Sylvie, M. LESOT Richard, M. DI-UBALDO Vittorio,
M. DESCHAMPS Jean-Paul, Conseillers Municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. PANISSET Didier a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul

Le Conseil municipal a choisi M. DI-UBALDO Vittorio comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-03-01 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires : Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R 2311-12,
Vu la délibération 2021-01-05 du 2 mars 2021 relative à l'affectation du résultat du Budget principal

Considérant les observations de la Préfecture de Haute-Savoie sur l'affectation du résultat du BP 2020,

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de modifier l'affectation du résultat du budget principal de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement à affecter au BP 2021	212 733.48 €
- Autofinancement de la section d'investissement <i>(art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)</i>	212 733.48 €
- Report en section de fonctionnement <i>(art 002-excédent antérieur reporté)</i>	0 €
Solde d'exécution d'investissement à reporter au BP 2021	-249 646.95 €
- Report en section d'investissement <i>(art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - déficit)</i>	-249 646.95 €
Solde des restes à réaliser de 2020	- 95 900.00 €
Besoin de Financement de la section d'investissement N+1	- 345 546.95 €



COMMUNE DE SAINT-FERRÉOL
Procès-Verbal du Conseil municipal n° 3
du 09 juin 2021

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la modification d'affectation du résultat du Compte Administratif 2020 du Budget Principal,

DIT que le résultat est affecté au budget primitif 2021 de la façon suivante :

- **Autofinancement de la section d'investissement** 212 733.48 €
(art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)

- **Report en section de fonctionnement**..... 0.00 €
(art 002-excédent antérieur reporté)

Le déficit de – 249 646.95 € de la section d'investissement est repris au BP 2021 en dépenses d'investissement (art DI 001).

Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

2021-03-02 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires :
Décision modificative n° BP-01/2021 du Budget Principal
(transferts de crédits)

Vu le vote du budget primitif 2021 du budget principal, approuvé le 2 mars 2021,
Vu les observations de la Préfecture de Haute-Savoie sur l'affectation du résultat du Budget Principal 2020,
Vu la délibération 2021-03-01 portant modification de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget Principal,
Considérant qu'il y a lieu de rectifier le budget primitif 2021 du Budget Principal,

Monsieur le Maire, propose d'opérer les ajustements de crédits suivants, sans modification de l'enveloppe générale du budget :

DÉCISION MODIFICATIVE BP-01/2021
(transferts de crédits existants)

art	Dépenses fonctionnement	- 52 733.48 €	art	Recettes fonctionnement	- 52 733.48 €
011	Charges à caractère général	- 26 733.48 €	002	002- Excédent de fonction reporté	- 52 733.48 €
	615221- Entretien rép. bat. publics	- 6 733.48 €			
	615231- Entretien et réparations voiries	- 20 000.00 €			
012	Charges à caractère général	- 26 000.00 €			
	6411- rémun. personnel titulaire	- 10 000.00 €			
	6413- rémun. personnel non titulaire	- 10 000.00 €			
	6451- cotisation urssaf	- 6 000.00 €			
	Dépenses d'investissement	+ 52 733.48 €		Recettes d'investissement	+ 52 733.48 €
21	2151-réseau de voirie	+ 52 733.48 €	10	1068-affectation en réserve	+ 52 733.48 €



Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative BP-01/2021 telle que proposée par le Maire.

Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

**2021-03-03 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires :
Décision modificative n° BP-02/2021 du Budget Principal
(transferts de crédits)**

Vu le vote du budget primitif 2021 du budget principal, approuvé le 2 mars 2021,
Considérant les observations de la Préfecture de Haute-Savoie sur l'équilibre des comptes 040 / 042 du budget principal 2021,
Considérant que ce déséquilibre est dû à une erreur matérielle d'inscription budgétaire qu'il y a lieu de rectifier,

Monsieur le Maire propose d'opérer les ajustements de crédits suivants, sans modification de l'enveloppe générale du budget :

**DÉCISION MODIFICATIVE BP-02/2021
(transferts de crédits existants)**

section d'investissement - BP 2021			
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	800.00 €
	040	165-040- dépôts/ cautions reçus	- 800.00 €
	16	165- dépôts/ cautions reçus	+ 800.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative BP-02/2021 telle que proposée par le Maire.

Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

**2021-03-04 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires :
Décision modificative n° BA-EAU-01/2021 du Budget Annexe
de l'Eau (transferts de crédits)**

Vu le vote du budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau, approuvé le 2 mars 2021,
Considérant les observations de la Préfecture de Haute-Savoie sur l'équilibre des comptes 040 / 042 du Budget Annexe de l'Eau 2021,
Considérant que ce déséquilibre est dû à une erreur matérielle d'inscription budgétaire qu'il y a lieu de rectifier,

Monsieur le Maire propose d'opérer les ajustements de crédits suivants, portant transferts de crédits sans modification de l'enveloppe générale du budget :



COMMUNE DE SAINT-FERRÉOL
Procès-Verbal du Conseil municipal n° 3
du 09 juin 2021

DÉCISION MODIFICATIVE BA-EAU-01/2021

(transferts de crédits existants)

section exploitation - BA EAU 2021					
Dépenses d'exploitation - €			Recettes d'exploitation - €		
			042	777- quote-part des subv. d'investissement	100.00 €
			70	7064-location compteurs	- 100.00 €
section d'investissement - BA EAU 2021					
Dépenses d'investissement - €			Recettes d'investissement - €		

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative BA-EAU-01/2021 du Budget Annexe de l'Eau telle que proposée par le Maire.

Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

2021-03-05 FINANCES LOCALES – Emprunts : Souscription d'un emprunt pour travaux route de Nantbellet-Le bosson

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du financement des travaux d'investissements prévus pour la réfection de la route de Nantbellet et du glissement de terrain au droit du hameau du Bosson, il a été inscrit au Budget primitif 2021 un emprunt bancaire.

Il expose que la commune a lancé une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour un prêt à hauteur de 500 000 €, remboursable sur 20 ou 25 ans.

Les différentes propositions reçues sont les suivantes :

Montant 500 000 €			durée remboursement : 20 ans		
Etablissements bancaires	TAUX	TAEG	Coût crédit	Frais dossier	Annuités/an
CREDIT AGRICOLE	0.98	0.99	51 209.60 €	400.00 €	27 560.48 € - échéances constantes
CAISSE D'EPARGNE	0.96		50 132.80 €	400.00 €	27 506.64 € - échéances constantes
LA BANQUE POSTALE	0.95	0.96	48 423.66 €	500.00 €	Entre 29 600 € début tableau rbt et 25 000 € fin tableau rembt échéances capital constant
CREDIT MUTUEL	1		52 288.28 €	500.00 €	27 614.40 € - échéances constantes

Montant 500 000 €			durée remboursement : 25 ans		
Etablissement bancaire	TAUX	TAEG	Coût crédit	Frais dossier	Annuité/an
CREDIT AGRICOLE	1.14	1.15	75 337.00 €	400.00 €	23 013.48 € - échéances constantes
CAISSE D'EPARGNE	1.12	-	73 958.00 €	400.00 €	22 958.32 € - échéances constantes
LA BANQUE POSTALE	0.95	0.96	69 184.97 €	500.00 € (0.01%)	Entre 25 300.00 € début tableau rbt et 22 900 € fin tableau rbt échéances en capital constant
CREDIT MUTUEL	/	/	/	/	/



Après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales afférentes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne,

AUTORISE Le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec la Caisse d'Epargne selon les principales conditions suivantes :

- Montant du prêt :500 000 €
- Durée du prêt :25 ans
- Objet du prêt :financement travaux investissements « Rte de Nantbellet-Le Bosson »
- Taux fixe :1.12 %
- Echéances amortissement : trimestrielles
- Versement des fonds en une fois
- Commission :400.00 €

PRÉCISE que le Maire est autorisé à procéder ultérieurement, sans autre délibération, et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

2021-03-06 FINANCES LOCALES –Subventions : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de mise en œuvre d'un plateau ralentisseur rue du Champ Canon

Monsieur André BRUNET, Adjoint au Maire délégué aux finances et aux travaux, rappelle aux membres du Conseil que la commune a inscrit dans son budget primitif un programme de travaux concernant la voirie, notamment la mise en œuvre d'un plateau ralentisseur sur la rue du Champ Canon, pour sécuriser l'intersection au niveau du lieu-dit la Chapelle, sécuriser l'arrêt de bus (transports scolaires + ligne régulière n°51), et optimiser la traversée de voirie sur cette portion de départementale.

Ce ralentisseur viendra en lieu et place du rond-point existant.

Il donne lecture de la note descriptive du projet, rappelant le contexte, les objectifs et la solution envisagée.

Le coût de l'opération est estimé à 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC dont le financement pourrait ainsi être le suivant :

LIBELLÉ DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Travaux mise en œuvre plateau & bordures	20 000.00 €	24 000.00 €
TOTAL DÉPENSES	20 000.00 €	24 000.00 €
ESTIMATION RECETTES	MONTANT HT	%
Subvention Région		
Subvention Département	6 000.00 €	30 %
Autofinancement	14 000.00 €	70 %
TOTAL RECETTES	20 000.00 €	100 %

Au vu des travaux importants que la commune doit réaliser sur son territoire, Monsieur André BRUNET propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Le montant des subventions inscrits sont des montants espérés, et l'autofinancement de la collectivité sera susceptible d'être réévalué.



COMMUNE DE SAINT-FERRÉOL
Procès-Verbal du Conseil municipal n° 3
du 09 juin 2021

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de mise en œuvre d'un plateau ralentisseur rue du Champ Canon,
AUTORISE le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques ou financières afférentes à l'opération.

Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

2021-03-07 FINANCES LOCALES –Subventions : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de mise en place d'une glissière de sécurité route de Leschaux

Monsieur André BRUNET, Adjoint au Maire délégué aux finances et aux travaux, rappelle aux membres du Conseil que la commune à inscrit dans son budget primitif un programme de travaux concernant la voirie, notamment la mise en place d'une glissière de sécurité route de Leschaux, en aval du hameau, pour sécuriser un virage dangereux surplombant un mur à pic sur un ravin.

Il donne lecture de la note descriptive du projet, rappelant le contexte, les objectifs et la solution envisagée.

Le coût de l'opération est estimé à 11 000 € HT, soit 13 200 € TTC dont le financement pourrait ainsi être le suivant :

LIBELLÉ DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Pose glissière et reprise voirie	11 000.00 €	13 200.00 €
TOTAL DÉPENSES	11 000.00 €	13 200.00 €
ESTIMATION RECETTES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Subvention Région		
Subvention Département (amendes de police)	3 300.00 €	30 %
Autofinancement	7 700.00 €	70 %
TOTAL	11 000.00 €	100 %

Au vu des travaux importants que la commune doit réaliser sur son territoire, Monsieur André BRUNET propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Le montant des subventions inscrits sont des montants espérés, et l'autofinancement de la collectivité sera susceptible d'être réévalué.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de mise en place d'une glissière de sécurité route de Leschaux,
AUTORISE le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques ou financières afférentes à l'opération.

Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0



**2021-03-08 FINANCES LOCALES –Subventions : Subventions
aux associations pour 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité octroie chaque année des subventions aux associations locales qui en font la demande pour leurs manifestations.

En ce qui concerne les associations locales, nombre de manifestations ont été annulées sur 2020 et 2021 et la plupart des associations n'ont pas sollicité d'aide particulière. Seule l'association Les Carbus de la Yaute, nouvelle association créée le 10 mars 2020, a sollicité une subvention communale pour l'organisation de leur manifestation « Saint-Ferréol Vintage Mecanics » qui se déroulera le 25 juillet 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations locales et extérieures comme suit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES		Subvention 2021	Pour mémoire Subvention 2020
c/6574	Amicale des Boules		
	ACCA (Chasse)		
	Les Z'amis de St Fé		300.00 €
	Amicale AU FIL DU TEMPS		300.00 €
	Chorale Dièse et Bémol		300.00 €
	Sou des Ecoles		
	St Fé Sport Auto		
	Les Carbus de la Yaute	1 000.00 €	
Sous-Total		1 000.00 €	900.00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		Subvention 2021	Pour mémoire Subvention 2020
c/6574	Les Cœurs à Sauver - Doussard		
	Jeunes pompiers Faverges	100.00 €	100.00 €
	Bouffées d'air	120.00 €	120.00 €
	Bouchons 74	150.00 €	150.00 €
	Restos du cœur Faverges-Seythenex (Sous forme de bon d'achat)	150.00 €	150.00 €
	IME (sous forme de bon d'achat)	150.00 €	150.00 €
	Sous-Total	670.00 €	670.00 €
TOTAL GENERAL		1 670.00 €	1 570.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,
VOTE l'attribution de subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subvention 2021
Les Carbus de la Yaute	1 000.00 €
Sous-Total	1 000.00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Subvention 2021
Jeunes pompiers Faverges	100.00 €
Bouffées d'air	120.00 €
Bouchons 74	150.00 €
Restos du cœur Faverges-Seythenex (Sous forme de bon d'achat)	150.00 €
IME (sous forme de bon d'achat)	150.00 €
Sous-Total	670.00 €
TOTAL GENERAL	1 670.00 €



Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

2021-03-09 FINANCES LOCALES –Concours : Modification de la délibération n° 2021-02-03 « Plan de financement relatif à l'opération Travaux de Gros Entretien Reconstruction 2021 – GER 2021 »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la délibération 2021-02-03 portant sur le financement des travaux de « Gros Entretien Reconstruction 2021 – GER 2021 ». Cette délibération fait état d'un versement d'annuités au Syane (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) à hauteur de 80%, alors que le montant des travaux (inférieur à 10 000 €) ne permet pas un versement d'annuités, mais un paiement unique.

Aussi, il y a lieu de corriger les termes de la délibération.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2021, des Travaux de Gros Entretien et de Reconstruction de l'éclairage public qui auront lieu en 2021 sur la commune :

- d'un montant global estimé à 4 854.00 €
- avec une participation financière communale s'élevant à : 2 845.00 €
- et des frais généraux s'élevant à : 146.00 €

Considérant le plan de financement de l'opération, et afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de l'opération, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER** le plan de financement des opérations à programmer, et notamment la répartition financière proposée.
- **de S'ENGAGER** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer, et notamment la répartition financière proposée.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération, selon les modalités suivantes :

- un versement au SYANE de 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 117.00 euros sous forme de fonds propres après la réception, par le SYANE, de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- un versement au SYANE, sous forme de fonds propres, de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception, par le SYANE, de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 2 276.00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0



**2021-03-10 DOMAINE ET PATRIMOINE - Locations :
Renouvellement du bail à ferme du droit de chasse sur les
terrains communaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune donne à bail à ferme à l'A.C.C.A (Association Communale de Chasse agréée) le droit de chasser sur les propriétés communales de Saint-Ferréol soumises ou non au Régime Forestier.

La redevance annuelle était fixée à seize euros (16 €) pour le bail du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019.

Le bail de location du droit de chasse sur les terrains communaux en date du 1^{er} avril 2016 est expiré.

Considérant la demande de renouvellement formulée par l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Saint-Ferréol en date du 23 septembre 2019,

Après avoir donné lecture de la nouvelle convention à intervenir entre l'ACCA et la commune,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le montant de la redevance annuelle pour un montant de 16 euros (16 €)
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail pour une période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur André BRUNET, Adjoint au Maire délégué aux finances et aux travaux, informe l'assemblée que l'entreprise ALCIATO BOUVARD a été retenue pour effectuer les travaux de réfection de la route de Nantbellet et du glissement de terrain au droit du hameau du Bosson ; ceux-ci débuteront début juillet.

La Séance est close à 21h30.

Le Secrétaire de séance



